



Mise en place d'un service de location de vélos au départ du musée de la Camargue

CAHIER DES CHARGES

Maitre d'ouvrage :
Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13 200 ARLES

- 1 Objectifs**
- 2 Contenu de l'étude**
- 3 Modalités d'exécution**
- 4 Restitution**
- 5 Remise des propositions**

1 Objectifs

Le Parc Naturel Régional de Camargue a mené en 2006 une réflexion sur l'organisation des déplacements sur son territoire. Cette réflexion a abouti à la définition d'un Schéma des Déplacements, qui sera intégré à la future Charte du P.N.R.

La démarche s'est inscrite dans le cadre d'un objectif de développement durable à l'échelle d'un territoire fragile et soumis à une pression touristique importante notamment en période estivale.

Un certain nombre de principes ont été préconisés dans ce Schéma des Déplacements, concernant à la fois :

- La circulation motorisée,
- L'organisation du stationnement,
- Les déplacements modes doux : piétons et usagers des deux roues non motorisés.

Sur le plan des modes doux et plus particulièrement le vélo, un schéma des itinéraires Vélos a été esquissé, tenant compte de la localisation des pôles générateurs de déplacements, en particulier des sites touristiques et des potentialités du réseau viaire.

Afin de rendre cette démarche opérationnelle et promouvoir ce mode, le P.N.R.C. envisage d'identifier des circuits au départ du Mas de Pont de Rousty et du Musée de la Camargue. Il est également prévu d'expérimenter la mise en place d'un service de locations de vélo. Ce dispositif devrait être opérationnel dès l'été 2008.

La mission qui sera confiée au bureau d'études portera donc sur l'identification des circuits vélos d'une part et la définition des principes d'organisation d'un service de location de vélo d'autre part.

2 Contenu de l'étude

1- Définition des usages et des itinéraires cyclables

La réalisation d'une base de loisirs/découverte du P.N.R.C. autour du vélo au départ du Mas de Pont de Rousty et du Musée de la Camargue nécessite au préalable de définir les usages et les itinéraires Vélos.

La mission première du bureau d'études sera de quantifier le besoin en déplacements cyclables et de qualifier la pratique du vélo en Camargue au regard des profils visiteurs connus et d'identifier des itinéraires cyclables : 2 ou 3 circuits, variable en termes de longueur, de difficulté technique et de niveau de découverte.

En parallèle, un recensement des expériences similaires réalisées en France et dans des territoires « proches » de celui étudié pourra être réalisé par le bureau d'études.

Il s'agirait de répondre aux questions : Quel itinéraire à proposer pour une famille, pour un cyclotouriste, pour un sportif ? Sur quelle longueur et quel temps de parcours ?

Ce travail d'identification des itinéraires devra être réalisé sur la base des préconisations du Schéma de Déplacements et des échanges à organiser avec les populations résidentes et/ou habituées des lieux.

A partir des circuits pouvant être proposés, il sera dans un deuxième temps défini la nature du service à mettre en place et le type de vélo à louer : V.T.T., V.T.C., vélos électriques, Vélos de course, dispositif pour les enfants,....

Le nombre de vélos proposé à la location devra ensuite être apprécié sur la base des études existantes en matière de fréquentation touristique et de l'intérêt du site touristique desservi.

Objectif : Déterminer la nature des circuits « Découverte » à offrir aux usagers, le type d'offre de locations de vélos afin de rechercher dans un second temps les modalités de sa mise en œuvre, en intégrant les besoins saisonniers et la périodicité de fonctionnement du service.

2- Définition des modalités de mise en œuvre

Le prestataire devra rechercher la ou les structures susceptibles de proposer un service de location de vélos : loueur indépendant, structure de location de vélos type Decaux, gestion interne au P.N.R.C.....

Le service à élaborer doit être évolutif :

- ➔ Possibilité de l'étendre à d'autres sites du territoire du Parc naturel régional de Camargue,
- ➔ Bâtir une formule « Clés en main » intégrant l'investissement, le déploiement du dispositif, l'entretien et la réparation des vélos, l'assistance/relation avec les clients.

Dans le cadre d'une extension du service à d'autres sites, le bureau d'études appréciera les modalités de gestion entre les stations.

Il fournira une estimation financière des coûts annuels de l'opération en termes de fonctionnement et d'investissement

Par ailleurs, le bureau d'études devra définir les principes de jalonnement des itinéraires cyclables à partir du Mas de Pont de Rousty / Musée de Camargue. Ce jalonnement devra être facilement identifiable, associé à l'information sur le système de location de vélos.

3 Modalités d'exécution

Délais : l'étude sera conduite sur une durée de 2 mois. Au delà, des pénalités de retard de 1% du montant HT de l'étude seront appliquées par jour de retard.

Equipe : le bureau d'étude précisera dans son offre l'équipe qu'il entend affecter à la mission, en particulier la qualification et l'expérience des intervenants. Le bureau d'étude engage sa responsabilité dans chaque étape du travail, même en cas de recours à un sous-traitant extérieur.

Montant : Le bureau d'étude fournira un devis détaillé de sa prestation en fonction des étapes de la mission et du personnel mis à disposition.

4 Restitution

- Un dossier illustré couleur reproductible (format A4) + format numérique (libres de droits),
- 2 dossiers couleur (format A4),
- La présentation des résultats de l'étude en réunion devra être réalisée sur support Power Point avec vidéo projecteur.

5 Remise des propositions

- Les propositions d'intervention devront comprendre :
 - la démarche d'intervention proposée et le nom du chef de projet,
 - le planning prévisionnel des différentes phases d'intervention, et la durée de la mission,
 - une liste de références de travaux similaires.

Les offres seront jugées sur les capacités du cabinet d'étude à traiter les différents aspects de la mission. Les coûts d'intervention, les références du prestataire et la composition de l'équipe mobilisée seront examinés avec intérêt.

- Les propositions devront être adressées **au plus tard le 11/04/08** à :

Monsieur le Président Parc naturel régional de Camargue Mas du Pont de Rousty - 13 200 ARLES

Pour toute information complémentaire, les personnes suivantes peuvent être contactées au Parc Naturel Régional de Camargue – Tel : 04.90.97.10.40
- Melle Elen Le Roux – Chargée de mission architecture, urbanisme, paysage et énergie